

mon absence au ministre suppléant du Commerce. Mon collègue a dit alors que la commission du blé avait avisé, comme il convenait les agents d'éleveurs. J'en ai maintenant la confirmation. Le 27 août dernier, la Commission du blé a fourni aux sociétés d'éleveurs des renseignements au sujet des prix du blé et des céréales secondaires. A présent, tous les agents d'éleveurs sont au courant. Par conséquent, autant que je sache, les cultivateurs pourront recevoir des versements dès la livraison de leurs céréales.

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** Étant donné cette réponse, je signalerai que j'ai ici une lettre portant la date du 3 septembre, et que m'a adressée un cultivateur qui ne pouvait obtenir de paiement. En outre, j'ai eu hier matin un appel téléphonique de Rosetown me demandant pourquoi les cultivateurs ne recevaient aucun versement pour leur blé, ainsi qu'un autre appel hier soir d'un de mes commentants, qui cherchait à savoir quand il serait payé pour son blé entreposé à l'éleveur.

**L'hon. M. Sharp:** Ces prix ont été approuvés il y a quelque temps par le gouvernement et, autant que je sache, la Commission du blé a diffusé aussi vite que possible les renseignements nécessaires. J'espère qu'aucun autre retard ne se produira.

**M. Olson:** Je voudrais savoir du ministre s'il fera enquête au sujet de ces retards. D'après ce qu'il nous a dit, la Commission du blé a publié les renseignements voulus le 27 août. Je sais que l'affirmation du député de Rosetown-Biggar est exacte et qu'à bien des points de livraison, l'autorisation d'établir les billets pour les céréales n'a pas été reçue.

**L'hon. M. Sharp:** Je ferai enquête.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de l'honorable M. Churchill.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Avant la levée de la séance, à 10 h. 30 hier soir, nous

parlions de l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de cette mesure et j'exprimais une certaine inquiétude, car, un peu partout, on entend dire qu'ayant à faire face à un vote majoritaire, l'opposition devrait présenter une résistance de pure forme à la motion dont la Chambre est saisie et permettre en fin de compte la mise aux voix. J'ai affirmé, bien que cela puisse mettre fin au débat ici à la Chambre des communes, que la population du Canada ne serait guère satisfaite de cette solution.

Le ministre d'État a formulé de très intéressantes observations hier soir à ce sujet. Le premier ministre lui-même a fait une proposition que le chef du Nouveau parti démocratique, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, a relevée dans son discours.

Il me semble que sur une question de cette nature, tellement chargée d'émotion, on ne saurait se contenter de laisser la Chambre se prononcer et d'accepter sa décision. Il y a ici un élément bien plus essentiel, c'est-à-dire qu'il faut adopter un drapeau acceptable pour tous les Canadiens. A cet égard, monsieur l'Orateur, la *Tribune* de Winnipeg a publié, le samedi 11 juillet dernier, un éditorial qui me semble approfondir la question et dont j'aimerais vous donner lecture. Cet article s'intitule: «Le Parlement et le peuple».

Dans quelle mesure les Canadiens s'occupent-ils de la politique?

Pour un étranger, de passage dans notre pays, la question pourrait sembler embarrassante. Même si les journaux et les ondes diffusent des nouvelles politiques et toutes sortes d'opinions, il existe un courant profond de négation.

On entend répéter partout qu'il faut éviter à tout prix la tenue de nouvelles élections.

Les commentateurs, parlant *ex cathedra*, qualifient constamment le Parlement d'organisme faibissant.

On trouve diverses questions fastidieuses parce qu'elles n'ont pas été tranchées.

Il est difficile de dire si ces vues représentent celles du citoyen moyen ou si elles expriment simplement la frustration des pontifes politiques professionnels fatigués de leur tâche. Une chose est certaine.

Si le Parlement approuvait des mesures législatives à la six-quatre-deux, on lui reprocherait vertement d'avoir trahi son devoir fondamental. Et on rappellerait sans doute encore une fois aux députés que leur traitement de \$18,000 exige qu'ils soient autre chose que des machines à voter.

Je suis entièrement d'accord. L'article poursuit:

L'un des avantages de notre régime parlementaire, c'est qu'on peut ou doit décréter des élections quand un gouvernement a perdu la direction ou la confiance des Communes. C'est pourquoi un gouvernement minoritaire est dans une situation délicate et ne peut se maintenir au pouvoir qu'en présentant des mesures que les autres partis jugent nécessaires et souhaitables.